



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

**Île-de-France**



## **LA CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT D'ÎLE-DE-FRANCE AUX CÔTÉS DE LA RÉGION ÎLE-DE- FRANCE POUR METTRE EN PLACE LE NOUVEAU DISPOSITIF « ENTREPRENEUR #LEADER »**

*La Région Île-de-France met en place le nouveau dispositif « Entrepreneur #LEADER » pour accompagner plus efficacement les créateurs et les repreneurs d'entreprises. Pour ce faire, elle a réuni autour d'elle les principaux acteurs économiques franciliens comme la CRMA IdF et son réseau de 8 Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales, dans le cadre de consortiums portés par BGE PaRIF, ADIE, InitiActive Ile-de-France et la CCI Paris Ile-de-France.*

Avec ce nouveau dispositif d'accompagnement et de financement pour la création et la reprise d'entreprises baptisé « Entrepreneur #LEADER », les entrepreneurs franciliens seront ainsi davantage accompagnés dans la durée : en amont de la création d'entreprise, lors du premier financement, et jusqu'aux 3 premières années de l'entreprise.

Suite à une concertation avec les acteurs de l'accompagnement d'entreprises en Île-de-France et au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à ce sujet, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France a rejoint deux des trois consortiums qui vont décliner cette politique sur tous les territoires franciliens. Chaque phase de processus d'accompagnement sera pilotée par un partenaire différent : le réseau régional d'appui aux entrepreneurs BGE est chef de file sur le Lot 1, pour la phase qui précède la création d'entreprise ; InitiActive Île-de-France sur la phase de financement de la création d'entreprise ; et la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France sur la phase qui suit la création d'entreprise, pour une durée de 3 ans.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France s'investira dans les projets aux côtés de la BGE en amont de la création d'entreprise. De même, aux côtés de la CCI Paris Île-de-France, elle aidera les nouvelles entreprises à maintenir et augmenter leur activité dans leur phase de développement. Grâce à son réseau d'experts et à son offre de formation dédiés, les 8 Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales vont, avec ce nouveau dispositif, mieux renforcer l'offre d'accompagnement des chefs d'entreprises pour les aider à construire au quotidien leur projet, depuis leur création et pendant les 3 premières années de leur développement.

CONTACT PRESSE

Céline MENNESSON

01 85 73 71 54

celine.mennesson@crma-idf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté . Égalité . Fraternité



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

**Île-de-France**



L'objectif de cette nouvelle mesure est d'arriver à un taux de pérennité des entreprises de 60% à 5 ans, et de 25 % des créateurs et repreneurs franciliens accompagnés, soit 15 000 par an contre 12% aujourd'hui, 50% de femmes créatrices d'entreprises contre moins de 40% aujourd'hui, 15% de créateurs-repreneurs issus des territoires fragiles (quartiers politique de la ville) contre 10% aujourd'hui et 60 % de l'offre d'accompagnement ciblée sur les demandeurs d'emploi.

Pour rappel, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a confié aux Régions en 2015 la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. La Région Île-de-France s'est ainsi dotée d'une stratégie qu'elle a baptisée #Leader et qui vaut pour la période 2017-2021. Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/fil-presidence/nouvelle-strategie-economique-ile-france>

### La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France :

La CRMA IdF, forte de son réseau de 8 Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales, valorise et défend les intérêts des plus de 193 000 entreprises artisanales franciliennes. Grâce à son réseau d'experts et à son offre de formation, les 8 CMAD accompagnent sur l'ensemble du territoire francilien les porteurs de projets, désireux de recevoir des conseils personnalisés, et ce, depuis la création et tout au long de la vie de leur entreprise.

La CRMA IdF assure par ailleurs la représentation de l'artisanat francilien auprès des différentes instances régionales et participe au débat sur les thématiques du développement économique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage en Île-de-France.

Janvier 2018

---

CONTACT PRESSE

Céline MENNESSON

01 85 73 71 54

[celine.mennesson@crma-idf.fr](mailto:celine.mennesson@crma-idf.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté . Égalité . Fraternité

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France  
1, bd de la Madeleine 75001 Paris . France . ☎ +33 1 80 48 26 09 . [www.crma-idf.com](http://www.crma-idf.com)

Arrêté du 18 mars 1998

Communiqué